

IMPUTATIONS DANS L'ENQUÊTE BUDGET DE FAMILLE.

Nicolas CHOPIN (),
Emmanuel MASSE (**),
Céline ROUQUETTE (***)*

(*) INSEE, DSDS

(**) Ministère de l'Environnement

(***) INSEE, Direction Régionale de Midi-Pyrénées

L'enquête 'Budget de Famille' est réalisée auprès de plus de dix mille ménages tout les cinq ans. Elle vise à reconstituer toute la comptabilité du ménage : enregistrement de la totalité des dépenses, des consommations et des ressources. Les données collectées sont essentiellement monétaires. L'enquête 'Budget de Famille' utilise deux instruments de collecte : un questionnaire, qui enregistre les revenus et les dépenses importantes ou régulières sur les derniers mois, et un carnet de dépenses qui enregistre les dépenses quotidiennes sur une période de quatorze jours.

Cette enquête est affectée par de la non-réponse totale et partielle. Le premier type de non-réponse est corrigé classiquement par des méthodes de pondération. Le second type de non-réponse impose l'utilisation de techniques d'imputation. De telles méthodes reviennent à remplacer les valeurs manquantes par des valeurs "admissibles" à la fois au niveau individuel et au niveau agrégé, c'est-à-dire qui respecte à la fois la structure globale de la variable imputée (moyenne, variance) et la cohérence des relations entre variables pour chaque individu.

L'hétérogénéité des sources (carnets ou questionnaires) nous a amenés à développer conjointement des techniques d'imputation par régression et par 'méthode du plus proche donneur'. Nous décrivons dans cet article la démarche employée et proposons une évaluation de l'efficacité des méthodes utilisées. Nous évoquerons enfin quelques pistes d'amélioration.